



Municipalité
de
Vucherens

Vucherens, le 24 août 2026

Au Conseil communal
1509 Vucherens

Préavis municipal n° 09/2026

Crédits complémentaires au budget 2026

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule

En application des dispositions légales rappelées sous chiffre 2 ci-dessous, nous sollicitons l'octroi de crédits complémentaires au budget communal de l'exercice 2026.

2. Dispositions légales

L'article 82 du Règlement du Conseil communal du 29 octobre 2013, dont la teneur reprend celle de l'article 11 du Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (RCCom), dispose que :

¹ *La Municipalité ne peut engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles que jusqu'à concurrence d'un montant et selon les modalités fixées par le conseil au début de la législature.*

² *Ces dépenses sont ensuite soumises à l'approbation du conseil.*

En l'espèce, le Conseil communal, au cours de sa séance du 5 octobre 2021 via le préavis n° 05/2021 « Autorisations générales pour la législature 2021-2026 », a accordé une autorisation à la Municipalité d'engager des dépenses d'un montant maximum de CHF 30'000.- par cas.

3. Principes de régularisation des dépassements budgétaires

Les principes de régularisation des dépassements budgétaires sont répartis en trois catégories :

- Les crédits relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles que la Municipalité a dû engager avant la séance du Conseil communal.
- Les crédits complémentaires concernant des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil communal avant d'être engagées.
- Les crédits complémentaires liés à des opportunités de travaux.

4. Comptes concernés

01100.3000.00 Salaires des autorités et du Conseil

Budget pour cet objet : CHF 7'000.- / **Crédit supplémentaire demandé : CHF 2'000.-**

Concerne : Salaire commission + Conseil communal

Justification

Les montants budgétisés ont été sous-estimés notamment en raison des élections communales.

02100.3132.01 Honoraires Fiduciaire

Budget pour cet objet : CHF 0.- / **Crédit supplémentaire demandé : CHF 27'000.-**

Concerne : Honoraires des fiduciaires

Justification

Honoraires pour les prestations effectuées par Hervest Fiduciaire SA que les principales tâches de la bourse (facturation, paiements, taxes communales, etc.) soient effectuées presque normalement. Prestations planifiées jusqu'au 31.12.2026.

02200.3099.20 Autres charges du personnel

Budget pour cet objet : CHF 600.- / **Crédit supplémentaire demandé : CHF 3'000.-**

Concerne : Forfait annonces mise au concours poste

Justification

Première mise au concours du poste de boursier.ère. Puis achat forfait trois annonces validité 24 mois.

02902.3140.00 Entretien des terrains

Budget pour cet objet : CHF 1'000.- / **Crédit supplémentaire demandé : CHF 1'000.-**

Concerne : Entretien esserts communaux

Justification

Matériaux pour divers entretiens des esserts communaux.

11100.4611.11 Parts au canton et concordats – Décompte final com délégitrice

Budget pour cet objet : CHF 0.- / **Revenu supplémentaire prévu : CHF 1'513.-**

Concerne : Facture policière 2025

Justification

Décompte définitif de la facture policière, part des communes délégitrices 2025.

16201.3144.00 Entretien des bâtiments, immeubles

Budget pour cet objet : CHF 0.- / **Crédit supplémentaire demandé : CHF 2'500.-**

Concerne : Abri PC

Justification

Mise en conformité des abris PC sous la grande salle (éclairage de secours, extincteurs ainsi que fourniture de petit matériel).

21990.3602.00 Part aux communes et assoc. Intercom. – Elèves pondérés NPIV

Budget pour cet objet : CHF 30'000.- / **Crédit supplémentaire demandé : CHF 46'000.-**

Concerne : Péréquation concernant les élèves pondérés.

Justification

À la suite d'un décompte définitif de la péréquation 2025, le montant rétrocédé à l'ASIJ est adapté.

21990.4612.09 Part aux communes et assoc. Intercom. - Décompte final ASIJ

Budget pour cet objet : CHF 0.- / **Revenu supplémentaire prévu : CHF 35'390.-**

Concerne : Décompte final ASIJ 2025

Justification

Décompte définitif ASIJ 2025.

61501.3151.01 Entretien des véhicules

Budget pour cet objet : CHF 10'000.- / **Crédit supplémentaire demandé : CHF 5'000.-**

Concerne : Grand service + préparation expertise du Reform

Justification

Notre véhicule communal montre des signes de vieillesse. Les frais d'entretien dépassent nos prévisions.

71000.3143.00 Entretien d'autres travaux de génie civil

Budget pour cet objet : CHF 30'000.- / **Crédit supplémentaire demandé : CHF 12'000.-**

Concerne : Travaux sur les conduites d'eau potable

Justification

Réparation d'une fuite sur le réseau communal ainsi que remplacement de deux vannes réseau et suppression d'une ancienne vanne.

93000.4622.01 Péréquation – Décompte final

Budget pour cet objet : CHF 0.- / **Revenu supplémentaire prévu : CHF 229'483.-**

Concerne : Péréquations des ressources, des besoins structurels et des charges particulières des villes

Justification

Décompte définitif NPIV 2025.

93001.3622.11 Péréquation – Décompte final

Budget pour cet objet : CHF 0.- / **Crédit supplémentaire demandé : CHF 1'018.-**

Concerne : Cohésion sociale

Justification

Décompte définitif NPIV 2025 – Cohésion sociale.

96300.3431.00 Entretien courant, biens-fonds PF

Budget pour cet objet : CHF 6'150.- / **Crédit supplémentaire demandé : CHF 5'000.-**

Concerne : Entretien restaurant

Justification

Mise en conformité électrique suite au contrôle des installations électriques ainsi que d'une mise aux normes incendie.

5. Récapitulatif

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2026

	Budget 2026	Crédit demandé	Budget après préavis 09/26.
1100.3000.00 Salaires de autorités et du Conseil	CHF 7'000.00	CHF 2'000.00	CHF 9'000.00
02100.3132.01 Honoraires fiduciaires	CHF 0.00	CHF 27'000.00	CHF 27'000.00
02200.3099.20 Autres charges du personnel	CHF 600.00	CHF 3'000.00	CHF 3'600.00
02902.3140.00 Entretien des terrains	CHF 1'000.00	CHF 1'000.00	CHF 2'000.00
16201.3144.00 Entretien des bâtiments, immeubles	CHF 0.00	CHF 2'500.00	CHF 2'500.00
21990.3602.00 Parts aux communes et assoc. Intercom. – Elèves pondérés NPIV	CHF 30'000.00	CHF 46'000.00	CHF 76'000.00
61501.3151.01 Entretien de véhicules	CHF 10'000.00	CHF 5'000.00	CHF 15'000.00
71000.3143.00 Entretien d'autres travaux de génie civil	CHF 30'000.00	CHF 12'000.00	CHF 42'000.00
93001.3622.11 Cohésion social décompte final	CHF 0.00	CHF 1'018.00	CHF 1'018.00
96300.3431.00 Entretien courant, biens-fonds PF	CHF 6'150.00	CHF 5'000.00	CHF 11'150.00
TOTAL des crédits demandés		CHF 104'518.00	

	Budget 2026		Revenu prévus		Budget après préavis 09/26
11100.4611.11	CHF	0.00	CHF	1'513.00	CHF 1'513.00
Parts au canton et concordats-décompte final – Com déléгатrice					
21990.4612.09	CHF	0.00	CHF	35'390.00	CHF 35'390.00
Parts aux communes et assoc. Intercom. – Décompte final ASIJ					
93000.4622.01	CHF	0.00	CHF	229'483.00	CHF 229'483.00
Péréquation décompte final					
TOTAL revenus supplémentaires			CHF 266'386.00		

6. Conclusion

Au vu de ce qui précède, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nous vous demandons de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Vucherens,

- **vu le préavis municipal n° 09/2026,**
- **ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,**
- **considérant que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour de la présente séance,**

décide

- **d'accorder à la Municipalité les compléments au budget 2026 représentant au total une augmentation des charges de CHF 104'518.- et une augmentation des revenus de CHF 266'386.-.**

Adopté en séance de Municipalité le 24 août 2026

Urbain Cherpillod


Syndic

Au nom de la Municipalité



Noémie Steiger


Secrétaire

Municipaux responsables : Madame Valérie Hirt et Monsieur Urbain Cherpillod